

Les conducteurs bénévoles

GER

Antoinette et Bernard MAUDUIT
3 rue du Stade Tél. 02 33 59 20 04

Christian RUAULT
5 rue de la Poterie Tél. 02 50 26 07 73

BARENTON

Georges BESNARD
La Mazure Tél. 02 33 59 45 31

Thérèse JOUBIN
La Pierre Tél. 02 33 59 48 14

Christine LAIZE
112 rue Puderbach Tél. 02 33 59 54 49

Michel GEFFROY
193 rue Colonel Lebigot Tél. 02 33 59 54 42

Claude PASSAYS
Les Chesnaies Tél. 02 33 59 44 87

Thérèse HELIE
35 rue Robert Schuman Tél. 02 33 59 45 91

Simone LEBLANC
43 rue Georges Pompidou Tél. 02 33 59 39 15

SAINT-GEORGES-DE-ROUELLEY

Jean-Paul DUBOIS
8 rue des Sources Tél. 02 33 69 37 08

Bernadette DUCREUX
4 rue des Sources Tél. 02 33 59 44 45

Huguette BEAUGÉ
Le Haut Theil Tél. 02 33 59 45 28

SAINT-CYR-DU-BAILLEUL

Jean HARDY
Le Bourg Tél. 02 33 59 43 89 ou 02 33 90 75 32

Thérèse JOUBIN (voir Barenton ci-dessus)

Mise à jour – 15/03/2017

Présidente de l'association :

Thérèse Joubin - Tél. 02 33 59 48 14
La Pierre - 50720 BARENTON

Coordonnateur du groupe de bénévoles :

Michel Geffroy - Tél. 02 33 59 54 42
193 rue Colonel Lebigot - 50720 BARENTON

Solidarité transport, un partenariat entre la MSA et Familles Rurales

N'hésitez pas à contacter votre MSA

Tél. 02 33 06 42 65



vous accompagner

Solidarité transport

Barenton et communes alentour



Conception et réalisation : MSA Côtes Normandes - Service Communication - © photos : OMSA services images - 02/2011

MSA Côtes Normandes Tél. : 02 31 25 39 39
37 rue de Mallot Fax : 02 31 25 38 07
14026 Caen Cedex 9 www.msa-cotesnormandes.fr



Groupe
MSA Côtes Normandes

Familles
rurales
Vivre mieux !



Groupe
MSA Côtes Normandes

Solidarité transport

La MSA et l'association Familles Rurales de Barenton, St-Cyr-du-Bailleul et St-Georges-de-Rouelley proposent un service de transport assuré par des bénévoles.

Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes sans moyen de locomotion, non imposables sur le revenu et adhérentes à l'association.

Pour quoi ?

Pour vous accompagner dans des déplacements occasionnels, hors dimanches et jours fériés : visites médicales, achat de médicaments, démarches administratives et sociales, visites aux malades...

Sont exclus les transports pris en charge par l'assurance maladie, les caisses de retraite, les mutuelles, etc...

Où ?

Dans un rayon géographique limité.
Voir carte ci-contre.

Quelle sera votre participation ?

- L'adhésion annuelle à l'association.
- Une participation aux frais de déplacement du bénévole.

Un reçu vous sera remis par le bénévole.

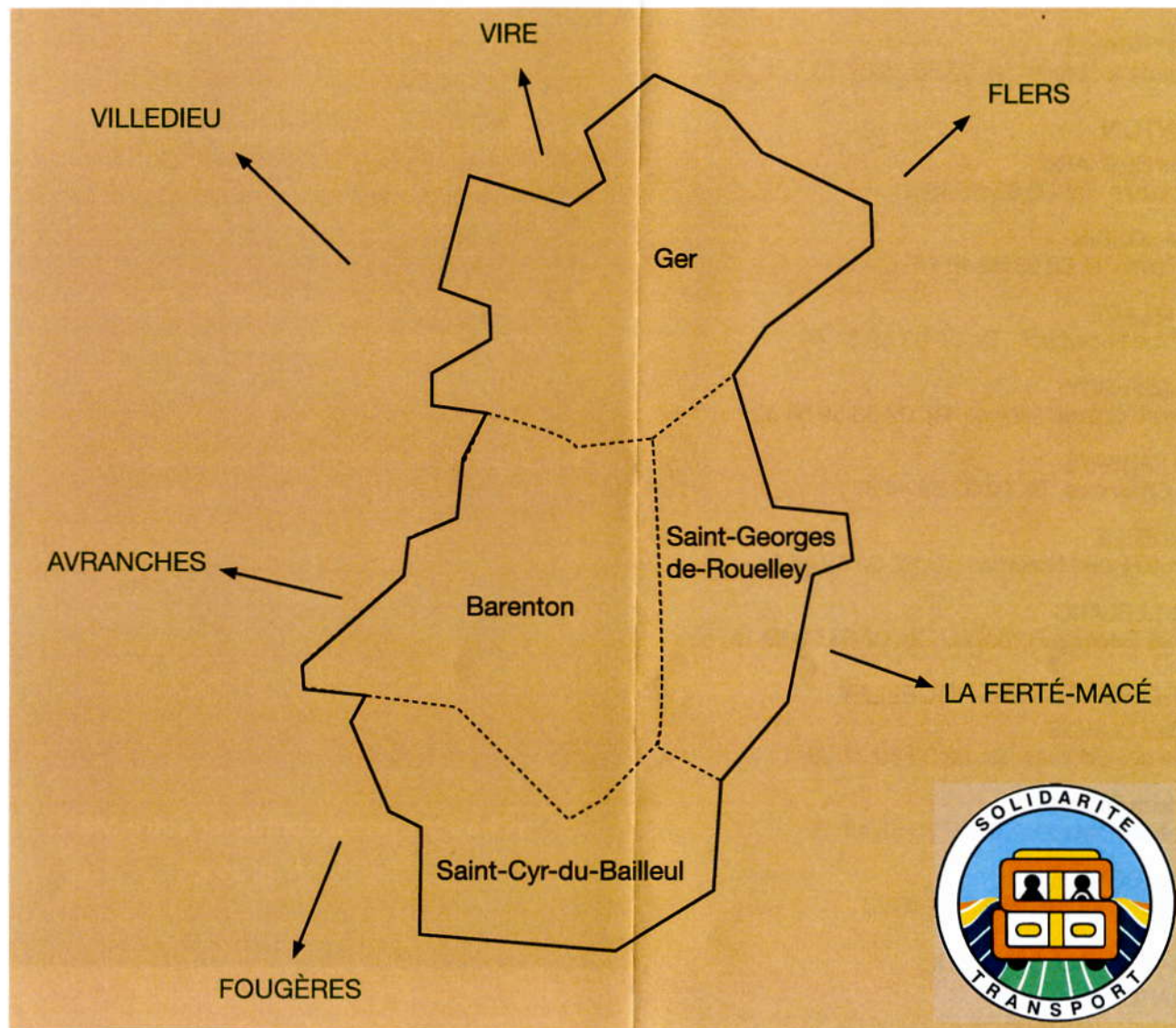
A qui vous adresser ?

Pour bénéficier de ce service, adressez-vous au bénévole le plus proche de votre domicile figurant sur ce document.

Prendre contact avec lui
48 heures avant le déplacement.

Zone géographique desservie

Votre lieu de départ ou d'arrivée doit se situer sur l'une des communes ci-dessous :



Votre transport peut être assuré dans une zone délimitée par les villes de :

- Avranches ■ Flers ■ La Ferté-Macé ■ Fougères ■ Villedieu ■ Vire



les solidarités rurales



SOLIDARITÉ TRANSPORT

Géré par une association locale,
ce service est assuré par des bénévoles

Quelques règles
pour les personnes
transportées...

Le bénéficiaire s'engage :

à respecter :

- le bénévole et son véhicule
- les consignes de sécurité élémentaires (ceinture de sécurité, fournir le siège auto pour les enfants...)

à remettre :

- chaque année, la copie de son avis de non imposition avant le 1^{er} transport

à régler :

- l'adhésion annuelle dès le 1^{er} transport
- la participation aux frais de déplacements à la fin de chaque voyage

à présenter :

- sa carte d'adhésion systématiquement avant tout transport